

## **Commission de discipline année 2018**

Et en décembre, la commission de discipline a été réunie à la demande de Madame la présidente de l'AS et du directeur Monsieur Thibault Lormand.

Les faits : un groupe de cinq joueurs, parti du 10, sans l'aval du starter, jouant donc à 5, ont répondu d'une façon inappropriée et violente aux injonctions du starter.

Après analyse des faits la commission a exprimé son avis. Le propriétaire du golf a infligé au principal responsable une exclusion temporaire de six mois.

Nous rappelons à cette occasion que notre rôle est consultatif et qu'il s'inscrit dans le cadre de l'activité sportive : Manquement à l'étiquette, tricherie en compétition...

Les sanctions que peuvent prendre la direction et le propriétaire du golf, après avoir entendu le fautif et les membres de la commission, peuvent aller du simple avertissement, à l'exclusion définitive du club, en passant par un blâme, une exclusion temporaire, ou une suspension des compétitions.

La commission travaille en collaboration étroite avec la direction et le propriétaire du golf afin que les membres puissent jouer dans la sérénité et le respect que chacun d'entre nous mérite.